



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation d'une étude de programmation sur une propriété du  
Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx**

**Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 19 octobre 2022 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement d'une propriété foncière du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 juin 2023,

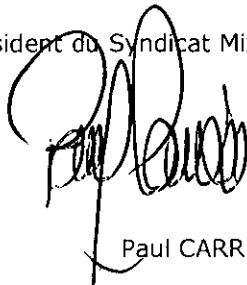
**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : SARL MP CONSEIL - 51 Chemin du Port de l'Homme à LATRESNE (33360)
  - **Mission confiée** : réalisation d'une étude de programmation générale et détaillée d'un site d'hébergement médico-social et d'accueil touristique pour des personnes en perte d'autonomie et leurs aidants sur le site d'Arjuzanx, qui comprendra un programme général, un programme technique et un programme environnemental.
  - **Montant total** : 13 360,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

**5 JUIL. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,



Paul CARRERE